



La mobilisation impose de premières avancées. Le compte n'y est pas, ne lâchons rien !

Ce mardi 16 juin, + de 1 000 agent.es de la Ville de Paris ont manifesté une nouvelle fois dans l'unité pour exiger de la municipalité qu'elle réponde aux revendications urgentes.

Une délégation intersyndicale a été reçue par Madame Boux, élue en charge des affaires scolaires et Madame Rolland, adjointe au Maire de Paris en charge des ressources humaines et du dialogue social.

Les organisations syndicales seront de nouveau reçues en audience le 1^{er} juillet par Emmanuel Grégoire pour échanger sur une possible réorganisation des temps périscolaires et des modifications de temps de travail et des taux d'encadrement. Les élues ont également indiqué que la question de la contractualisation des agent.es serait abordée.

Des annonces ont été faites :

- Reconnaissance, après plusieurs années de lutte, du métier de **directeur.trice périscolaire en catégorie A**, avec la mise en place d'un examen professionnel et d'une préparation chaque année sur 3 ans.
- Création de 35 postes d'éducatrices de jeunes enfants (EJE) pour accompagner les équipes périscolaires de maternelle.
- Création de 15 postes de renfort en CASPE pour les missions "d'inspection, de contrôle et d'accompagnement".
- Création de 10 postes de "Relais famille" dans les CASPE.
- Création de 7 postes pour la cellule bienveillance à la DASCO.

La mobilisation dans l'unité intersyndicale paie !

D'ailleurs Madame Rolland l'a dit « *votre deuxième mobilisation d'ampleur, même si elle n'est pas de la même intensité que la précédente, nous oblige à vous faire des annonces* ».

Effectivement la détermination des collègues et des syndicats à ne pas reculer sur les revendications et à poursuivre la mobilisation met en difficulté la municipalité élue il y a moins de 3 mois !

La municipalité ne répond partiellement qu'à une seule revendication, l'accès à la catégorie A pour les directeur.trices périscolaires. Mais celle-ci ne se fera pas tout de suite pour tous.tes.

Hormis la première annonce, la création des 67 autres postes ne répond pas au besoin urgent de renforcer au quotidien les équipes périscolaires qui sont en souffrance sur le terrain.

L'été arrive, sans aucune mesure permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, notamment ceux en situation de handicap.

Les conditions de travail s'annoncent donc particulièrement compliquées pour les agent.es.

Il est urgent que la Ville revalorise les agent.es de terrain, renforce les équipes, mette fin au sous-effectif et à la précarité, améliore les conditions d'accueil des enfants :

- Réduction des taux d'encadrement ;
- Création de centaines de postes d'AAAS et d'ASEM titulaires dans les écoles et dans les CAR (pour des remplacements par des professionnel.les dès le 1er jour d'absence) ;
- Contractualisation immédiate de tous.tes les vacataires permanents ;
- Titularisation des AREM/ATEM ou l'extension des contrats, et leur professionnalisation (missions d'entretiens des locaux, hygiène corporelle des enfants de maternelle sur tous les temps) ;
- Augmentation immédiate de l'IFSE pour les AAAS et les ASEM,
- Versement de la prime REP/REP+ à tous.tes les agent.es ;
- Accès généralisé aux formations diplômantes et l'attribution de moyens pour l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- Mise en place d'un calendrier pour le passage des AAAS et ASEM en catégorie B.

Nous revendiquons également un accompagnement renforcé et le respect des droits des agent.es suspendu.es (accompagnement de représentant.es du personnel, droit au contradictoire, accompagnement et soutien par la Ville des équipes impactées, maintien de la rémunération y compris des vacataires suspendu.es, remplacement des agent.es suspendu.es).

L'intersyndicale appelle les agent.es à discuter de ces annonces et des moyens afin d'obtenir satisfaction.

Maintenons la pression par la grève.

Le préavis de grève de l'intersyndicale est prolongé jusqu'au 3 juillet sur tous les temps.

Les possibilités de grève sont les suivantes :

- Sur les temps du midi jusqu'à la fin de l'année, de 11h30 à 12h30 ;
 - Sur les TAP jusqu'à la fin de l'année, de 15h à 16h ;
 - Demi-journée ou journée.

Les équipes peuvent se mobiliser sur les jours et les créneaux de leur choix.